

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'Office pour l'année 2025-2026

ADMINISTRATEUR	TÉLÉPHONE	SECTEUR
Gilles Payette	819 449-4045	1) Grand-Remous, Bois-Franc
Pierre Bénard	819 449-5949	2) Montcerf-Lytton, Egan-Sud
Simon Allen	819 334-3437	3) Aumond, Déléage
Gilles Saumur	819 465-2207	4) Messines, Blue-Sea
Benoit Major	819 449-5710	5) Ste-Thérèse, Bouchette
Yvon Parker	819 463-2831	6) Gracefield (Gracefield et Wright)
Guy Joly	819 467-2955	7) Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie

COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Parker <i>Président</i>	Benoit Major <i>1^{er} Vice-président</i>	Pierre Bénard <i>2^e Vice-président</i>
---------------------------------	--	--

CONTACTS

Informations :	infos@opbg.ca
Secrétariat et comptabilité :	mbellavance@opbg.ca
Mise en marché et permis :	cdupras@opbg.ca
Aménagement :	edube@opbg.ca
Direction générale:	sforgetallaire@opbg.ca

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 12h30 à 16h00
Merci de votre collaboration

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h00.

RÉSERVÉ À L'OFFICE

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:
L'O.P.B. Gatineau

Distribution:
Aux producteurs de bois de la Gatineau

Tirage:
1500 exemplaires



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: 819 449-6649
infos@opbg.ca • www.opbg.ca

Volume 32 Numéro 2

Septembre 2025

A L'INTÉRIEUR •

Demande de Contingent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

Dans l'œil de la tempête

L'année 2025 n'aura pas été de tout repos dans la forêt privée de la Haute-Gatineau. La crise dans le monde forestier se poursuit. Alors que l'année 2024 avait été une année de rebond dans la mise en marché dans la Haute-Gatineau, 2025 fait un peu l'effet du retour de l'ascenseur. À preuve, 2025 a commencé sans la présence de l'usine de sciage de Résolu Maniwaki pour acheter le bois mou de nos forêts. Toutefois, nous avons pu compter sur un autre client qui a pris une partie des volumes durant l'hiver en envoyant le bois du sapin et d'épinette vers l'usine du Groupe Crête situé à Ferme-Neuve. À cause de ce fait, soit des spectres de qualité différents et une distance de transport plus éloignée, combiné à une contingence, nous avons connu une baisse considérable des volumes par rapport à l'hiver précédent. Combiné aux ralentissements de l'usine de panneaux (Louisiana-Pacific), nous avons systématiquement perdu les principaux marchés de base du plan conjoint et ce, alors que nous sommes aux prises avec l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Heureusement, Domtar de Maniwaki nous a annoncé au printemps qu'elle envisageait redémarrer leurs opérations pour une durée indéterminée. L'usine aura donc été fermée pendant un peu plus de six mois. Votre Office s'est donc entendu avec cette dernière pour un contrat d'un an. Ainsi, nous avons pu recommencer la livraison de bois mous vers la mi-juin. Dans le nouveau contrat, nous avons gardé en place, comme en 2024, un boni de production suivant des paliers de volumes à atteindre. Si les livraisons atteignent les volumes aux contrats, une bonification intéressante similaire à la dernière entente est à portée de main. Nous allons publier sur notre site web l'avancement de cette quantité un peu plus tard à l'automne.



Étant donné l'ampleur de l'épidémie, mieux vaut planifier le plus tôt possible vos coupes dans le bois affecté par la tordeuse. Les peuplements matures de sapin et d'épinette devraient être votre principale préoccupation puisque le bois encore vivant peut être valorisé à bon prix. Si nous tardons, le risque de perdre le peuplement est bien réel. Nous ignorons pour combien de temps l'usine sera en opération. Cela dépend et dépendra toujours des marchés de notre gigantesque voisin américain. Pendant ce temps, le producteur forestier demeure la victime collatérale du conflit puisque l'enjeu de la guerre du bois d'œuvre demeure la question des forêts publiques canadiennes qui sont dans la mire des Américains depuis près d'un demi-siècle. Le modèle d'affaire des producteurs forestiers canadiens est le même que celui des producteurs forestiers américains. Et quand le gouvernement annonce des aides comme des subventions, c'est principalement accordé aux usines de transformation. Et qui sont les premiers à décrier ces mesures ? Eh oui, ce sont les Américains issus de la coalition qui mènent le combat politique pour mettre des bâtons dans les roues des producteurs de bois d'œuvre du Canada. En plus d'aider qu'un seul maillon de la chaîne, le gouvernement exacerbe le conflit. Les autres maillons du système forestier doivent se débrouiller avec les conséquences.

Parfois, les astres s'alignent d'un point de vue économique et d'un point de vue naturel. Les usines ont un fort besoin en volume et les producteurs ont des quantités à mettre en marché qui permettent de faire fonctionner ces usines. D'autres fois, nous sommes dans un monde marqué par les caprices du marché américain. En ce moment, c'est ce qui se passe. La construction américaine n'a pas augmenté, elle a continué son ralentissement. La principale raison : contrairement au Canada, les Américains n'ont pas fait de baisse à leur taux d'intérêts. La mise en chantier des maisons demeure faible et accentue la pénurie de logements; une pénurie qui touche les deux pays.

En terminant, votre office continue de s'assurer de trouver les meilleures ententes et vous aider dans la mise en marché de vos produits. Vous avez probablement déjà tous fait la rencontre de notre mesureur et adjointe à la mise en marché Mélanie. N'hésitez pas à l'appeler si vous avez besoin d'un coup de pouce sur le façonnage de vos bois.

Yvon Parker, Président

Regard sur le boisé

DEMANDE DE CONTINGENT

de producteur :

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

Nom :

Téléphone : ()

Représentant (si cie ou groupe)

Adresse :

Courriel :

Code postal :

* Paiement par dépôt direct: ☐ Cochez ☒

NUMÉROS DE TAXES

☐ Je ou mon entreprise, détient les numéros de TPS et TVQ suivants :

TPS :

TVQ :

N.B. Preuve d'inscription (lettre du ministère du revenu ou rapport de taxes) ci-jointe ou déjà fournie

LISTE DE TOUS VOS LOTS BOISÉS PRODUCTIFS

N.B. : 1 hectare = 2,5 acres

LOT(S)	RANG(S)	CANTON(S)	MUNICIPALITÉ(S)	CADASTRE

NOTES IMPORTANTES

★ Formulaire à compléter à l'Office pour une nouvelle demande et fournir un spécimen de chèque.

• PROPRIÉTÉ

Inscrivez tous vos **lots** boisés productifs; ces lots ne comprennent pas les superficies suivantes :

- Terres agricoles

- Friches (terres agricoles abandonnées)

- Terrains non régénérés (coupe à blanc récente)

- Terrains dont la régénération est âgée de moins de 15 ans.

• Joindre une copie de l'avis d'évaluation municipale (compte de taxes) 2025 ou du contrat de propriété et s'il y a lieu, du contrat d'achat de coupe de bois pour l'année 2026.

• Seulement les producteurs qui veulent produire du bois en 2026 doivent faire parvenir leur demande à l'Office **AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2025**. Après cette date, les volumes de bois seront distribués entre les propriétaires inscrits. Les producteurs qui s'inscriront en retard recevront un contingent si les volumes disponibles le permettent.

• Pour annuler ou modifier votre contingent vous devez aviser l'Office **AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2026** en complétant la formule appropriée.

• Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

Signature(s)du(des)producteur(s):

Date :

ACTUALITÉS FORESTIÈRES

RECONDUITE DU PEEOL AVEC UN BUDGET GRANDEMENT RÉDUIT

Le programme exceptionnel d'écoulement des feuillus, de triturations de L'Outaouais et des Laurentides prenait fin le 31 mars 2025. Une lettre signée par tous les acteurs de la forêt privée a été envoyée à Québec afin de s'assurer que le programme puisse être reconduit. La bonne nouvelle, c'est que le programme a été reconduit, mais la moins bonne nouvelle, c'est que le programme a été reconduit avec un budget deux fois moindre à celui de l'année dernière. L'Office n'aura donc pas la même possibilité de mettre en marché la même quantité de pâtes feuillues qu'elle a pu faire en 2024 et en début d'année 2025. L'Office va tenter durant l'année d'obtenir des prolongations afin de pouvoir valoriser le maximum de peuplement feuillu. Nous vous invitons à demeurer prudent dans vos opérations feuillues et de nous appeler avant d'entamer vos travaux.

EUDR : LA NOUVELLE NORME EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE DÉFORESTATION ENTRE EN VIGUEUR EN 2026

Avec la nouvelle législation en place au niveau de la traçabilité des bois vers le marché européen, votre syndicat doit maintenant être en mesure de fournir le ou les numéros du cadastre de votre propriété forestière. L'Objectif est de démontrer la traçabilité des produits forestiers vers l'Europe. La nouvelle norme européenne est prévue d'entrer en fonction au début de l'année prochaine. Ainsi, avec la réforme cadastrale, l'Office doit convertir l'ancienne appellation du lot-rang-canton pour le numéro à 1 million des cadastres. Cette information devient désormais la clé primaire pour les transactions de bois en forêt privée. Lorsque vous nous enverrez vos contingents mis à jour pour l'année 2026, il sera important d'en tenir compte.



ACTUALITÉS FORESTIÈRES

FORTE PROGRESSION DE L'ÉPIDÉMIE DE TBE
DANS LA RÉGION DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

La progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette se poursuit. L'insecte indigène au Québec qui défolie les jeunes pousses d'épinettes des sapins et des épinettes continue de s'étendre à travers les différentes municipalités du nord de l'Outaouais et des Laurentides. En effet, pour le nord de l'Outaouais seulement, le dernier recensement datant de 2024 faisait état d'une superficie d'environ 120 000 hectares touchée par la chenille. De ce nombre, près du deux tiers sont catégorisés modéré et sévère. Les producteurs forestiers ayant reçu des investissements dans leurs plantations d'épinette blanche peuvent contacter leur conseiller forestier afin de vérifier si leurs forêts peuvent être arrosées. Dans les autres cas, la récolte préventive des peuplements de sapin et d'épinette mature permet de ralentir l'épidémie et les volumes récoltés préventivement maintiennent leur valeur de revente à l'industrie. Il est important de ne pas attendre avant que la forêt meure sur pied avant de procéder à la récolte de leur bois affecté, car le bois pourrait être déclassé en pâte ou être refusé à l'usine.

Sources : Olivier Mainville



<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/tordeuse-bourgeons-epinette>



VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ EN 2026

ESSENCES	DESTINATION	LONGUEUR	NBRE DE VOYAGES DEMANDÉS	RÉSERVÉ À L'OFFICE
Sapin-Épinette-Pin gris	Sciage	Billots ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
Pins	Panneaux	10' ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
Pin blanc	Sciage	Billots ou tiges	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
Pin rouge	Sciage	Billots	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
	Sciage	Tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
Cèdre	Sciage	Billots	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
	Sciage	Tiges	_____ X 30 T.M. = _____ T.M.	
Résineux	Huiles essentielles	Branches	_____ X 6 T.M. = _____ T.M.	
Peuplier (tremble)	Panneaux	10' ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
	Sciage	Billots	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
Tilleul	Panneaux	10' ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
	Sciage	Billots	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
Bouleau blanc	Panneaux	10' ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
Érables rouge (Plaine)	Panneaux	10' ou tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
Feuillus durs	Sciage	Tiges	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
	Sciage	Billots	_____ X 7 MP.M.P. = _____ MP.M.P.	
	Pâtes	14'	_____ X 37 T.M. = _____ T.M.	
N.B. Le sciage de feuillus inclut le déroulage.				



WASHINGTON DURCIT LE TON : LES DROITS COMPENSATEURS SUR LE BOIS CANADIEN DOUBLENT.

Par Cassie Vidal, M.Sc.

Le couperet est tombé à Washington. Le 8 août dernier – pour une deuxième fois en l'espace de quelques jours – le Département du Commerce des États-Unis annonçait une hausse de tarifs sur le bois d'œuvre canadien. Ainsi, les droits compensateurs pour la plupart des entreprises canadiennes passeront de 6,74 % à 14,63 %. Cette hausse donne suite à celle du 25 juillet, où les droits antidumping avaient augmenté de 7,66 % à 20,56 %.

Droits compensateurs et antidumping

Entreprises	Droits antidumping	Droits compensateurs	Droits combinés
Canfor	35,53 %	12,12 %	47,65 %
West Fraser	9,65 %	16,82 %	26,47 %
Autres entreprises	20,56 %	14,63 %	35,19 %

Source : Affaires mondiales Canada

triste record depuis le début de ce différend au début des années 1980. Ce niveau de tarifs mettra à l'épreuve la résilience du secteur forestier canadien.

Cette double hausse n'a pas répercuter sur les marchés. Au Canada, les indices de prix du bois d'œuvre ont enregistré une hausse d'environ 8 %, traduisant une réaction rapide des acheteurs américains face à la nouvelle structure tarifaire. Toutefois, cette augmentation demeure modérée en comparaison avec la hausse des tarifs, suggérant que les consommateurs n'ont pas absorbé l'intégralité de la hausse. Cette situation pourrait entraîner une fragilisation des marges pour les scieries canadiennes, déjà confrontées à une demande fragile en raison des mises en chantier décevantes. Il faut dire que les politiques économiques et commerciales du président Trump ne font rien pour rassurer les ménages.

En réponse, le gouvernement canadien a mis en place une stratégie ambitieuse pour transformer l'industrie du bois d'œuvre face aux mutations mondiales. Il prévoit 700 M\$ en garanties de prêts pour soutenir les entreprises, 500 M\$ pour diversifier les produits et les marchés, ainsi que des mesures favorisant l'usage de bois canadien dans les infrastructures publiques. Le gouvernement souhaite également élargir les exportations vers des marchés internationaux durables et investir 50 M\$ pour former et accompagner les travailleurs affectés. Ces initiatives visent à renforcer la compétitivité, à moderniser l'industrie et à stimuler la croissance économique à long terme. Toutefois, ces mesures éludent la part de la filière qui s'occupe de l'approvisionnement en bois, dont les producteurs de bois œuvrant en forêt privée et leurs sous-traitants.



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

Se projeter dans l'avenir est familier pour nous, les forestiers. J'aime me rappeler que les arbres que j'ai plantés sont davantage un legs aux générations futures qu'une action entreprise pour en profiter de mon vivant. Cet avenir est préparé minutieusement, comme en témoignent mes plans d'aménagement forestier et les réflexions perpétuelles qui m'habitent à propos de mes lots à bois.

Pourtant, il s'avère difficile pour moi de prédire si l'avenir des forêts privées sera radieux... ou obscur. Nous avons bien tenté de définir un futur idéal dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, mais avons-nous vraiment été entendus?

Laissez-moi un instant voler la boule de cristal et rêver d'une utopie forestière basée sur le principe de résidualité. En remplaçant le volume de bois produit en forêt publique par celui de la forêt privée, les propriétaires forestiers ont un intérêt grandissant à reboiser pour accentuer la production. Le couvert forestier explose, si bien que les éclaircies pratiquées sont accueillies favorablement par Mère Nature. Entre chaque récolte, les producteurs forestiers, finalement reconnus comme de véritables professionnels, s'abreuvent des principes de la sylviculture d'adaptation et sèment des essences mieux adaptées aux changements climatiques. Les pousses d'avenir pullulent et contribuent à faire foisonner la biodiversité. Le besoin de récolter du bois en forêt publique diminue et le gouvernement parvient à atteindre les objectifs d'aires protégées et de protection de la biodiversité établis dans le Plan nature 2030. Territoire forestier chante son allégresse et retrouve son territoire; son abondance est telle que la chasse est autorisée. On ne pourra jamais nous empêcher de rêver...

À moins qu'un futur dystopique n'attende nos boisés? Des changements climatiques qui abiment nos arbres, des espèces exotiques qui évincent nos érables, des pressions sociales qui se traduisent par des réglementations abusives, et une guerre commerciale qui nous appauvrit en nous empêchant de vendre notre bois à juste prix se liguent contre les forestiers. L'avenir de la forêt privée se trouve probablement entre ces deux visions extrêmes.

La refonte du régime forestier amène son lot de nouveaux défis et d'opportunités qui conditionneront les forêts de demain. Est-ce possible que le gouvernement s'attelle à nous donner un coup de main en forêt privée? Est-ce utopique d'espérer que cette aide vienne renforcer le principe de la résidualité? Peu importe nos doléances envers la forêt publique, il est de notre responsabilité de veiller à l'avenir de nos forêts privées comme nous l'avons déjà si bien fait par le passé.

Gaétan Boudreault
Producteur et président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

Éditorial paru dans la revue *Forêts de chez nous*, édition de mai 2025.

